



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE OU DE MATERIEL COMMUNAL

Conditions de location :

- Les salles ou le matériel est pris en l'état par le bénéficiaire,
- Le bénéficiaire verse d'avance la caution et le montant de location,
- Le bénéficiaire s'engage à respecter toute instruction de l'autorité municipale concernant le stationnement des véhicules et le niveau sonore des appareils musicaux ou la nature de l'utilisation des locaux,
- Le bénéficiaire s'engage à rendre les locaux dans l'état où ils lui ont été livrés ou à renoncer à la caution versée.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas fumer dans les locaux.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour lui et ses invités.

TARIFS 2016

OBJET	PERIODE DE LOCATION	CAUTION	PRIX T. T. C.	AUTRES CONDITIONS
Tables, bancs, chaises	Indifférent	33.00 €	20.00 €	Matériel pris et rapporté par le bénéficiaire
Barnums 3x3 (5 maxi)	Week-end	500.00 €/ barnum	25.00 €/ barnum	Matériel pris et rapporté par le bénéficiaire
Restaurant	Samedi 9h00 au dimanche 21h00	360.00 €	360.00 €	Utilisation possible de l'eau chaude, évier et plaque électrique de la cuisinière. Propreté faite avant le lundi 9h00

Je soussigné *Nom* *Prénom*

Adresse

Tél.

Adresse mail :

Sollicite la location de :

Pour le et déclare accepter les conditions définies ci-dessus.

Signature



ENGAGEMENT

Vous venez de bénéficier de la location de la salle du restaurant scolaire.

Cette facilité ne pourra continuer que si l'usage qui en est fait respecte les règlements et le droit du voisinage, notamment en ce qui concerne le bruit.

TOUTE UTILISATION ABUSIVE PEUT ENTRAINER :

1. **l'interruption immédiate de la fête,**
2. la cessation de la location au profit des familles de CORBREUSE (à qui elle est déjà strictement réservée).

AFIN D'EVITER TOUT INCIDENT AVEC LE VOISINAGE, NOUS VOUS DEMANDONS :

1. **de respecter simplement les règles en matière de stationnement des voitures :**
 - ne pas empêcher les riverains d'accéder à leur entrée (portillon et garage),
 - ne pas stationner sur les trottoirs,
2. **de ne pas accéder au préau et jardin de l'école maternelle – Cour de l'école primaire – Tennis – Centre aéré,**
3. **d'éviter les rassemblements, discussions, danse, musique, chants, jeux etc. ..., à l'extérieur du restaurant,**
4. **de laisser portes et fenêtres fermées pendant la fête,**
5. **de réduire le niveau sonore après minuit,**
6. **de veiller au moment de quitter les lieux à faire le moins de bruit possible (discussions, voitures etc. ...)**

ET NOUS VOUS RAPPELONS :

- **Qu'il est interdit d'accrocher des objets sur les panneaux, les luminaires, de coller, scotcher, planter ou visser quoi que ce soit dans le sol, les murs et le plafond,**
- **Que l'usage du grand four est réservé au personnel de la cantine,**
- **Que le matériel d'entretien (éponge, balai, serpillière, produits et papier toilette) n'est pas fourni par la municipalité,**
- **Que le lave-vaisselle doit être vidangé après usage,**
- **Qu'il est formellement interdit de coucher dans le restaurant scolaire.**

Je soussigné, bénéficiaire de la location du restaurant scolaire le, reconnaît avoir pris connaissance des présentes recommandations, **m'engage à les respecter scrupuleusement** et renoncer d'avance à toute réclamation auprès de la municipalité au cas où l'usage du local viendrait à être interrompu pour non respect des prescriptions énumérées ci-dessus.

Signature